



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-064

PUBLIÉ LE 4 MARS 2022

Sommaire

DRAC Centre-Val de Loire /

R24-2022-02-25-00003 - 41-Viévy-le-Rayé - Eglise Notre-Dame d'Ecoman -
Arrêté de protection (3 pages)

Page 3

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2022-02-25-00003

41-Viévy-le-Rayé - Eglise Notre-Dame d'Ecoman -
Arrêté de protection

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**
CONSERVATION RÉGIONALE DES
MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église Notre-Dame d'ECOMAN, située à VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher).

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
La Préfète du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

CONSIDÉRANT QUE l'église Notre-Dame d'ECOMAN, à VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité architecturale de l'édifice, de sa typologie représentative des églises rurales de la Petite Beauce, enfin pour la qualité de son portail sculpté,

SUR la proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en date du 14 décembre 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église Notre-Dame d'Ecoman, en totalité, située à VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher), figurant au cadastre section 076 A01 sur la parcelle 310 d'une contenance de 300 m² et appartenant à la commune de VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher) depuis une date antérieure à 1956. La commune est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 214 102 733.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au Maire de la commune de VIEVY-LE-RAYE (Loir-et-Cher) et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3 : La Préfète de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 25 février 2022
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Département :
LOIR ET CHER

Commune :
VIEVY LE RAYE

Section : A
Feuille : 076 A 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 31/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BLOIS
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 10, rue Louis Bodin 41026
41026 BLOIS CEDEX
tél. 02.54.55.71.51 -fax
sdif41@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Inscription au titre des
monuments historiques,
en totalité, de l'église
Notre Dame d'Écoman, à
Viévy-le-Rayé (41) *P*

